Le franchissement des cours d'eau

Comment l'organiser ?

Projet Coopération Berges : Fiche technique n°6

Lorsqu'une pâture est traversée par un cours d'eau et que ce dernier est clôturé, le plus simple est bien souvent de réaliser un **pâturage alterné**. Si aucun passage à pied sec n'existe, on effectuera la traversée au niveau d'un **gué**, là où les berges sont les moins raides, le moins fréquemment possible et en refermant la clôture immédiatement après celle-ci. **L'installation d'une passerelle ou d'un passage au moyen d'un tuyau ne sera envisagée qu'en dernier recours.**

Passage à gué clôturé

Tuyau en béton sous-dimensionné

Demi-tuyau en polyéthylène

Passerelle en bois

Avantages et Inconvénients

	Avantages	Inconvénients
Passage à gué clôturé	Coûts négligeables Aucune charge administrative	Nécessite la réorganisation du pâturage Risque de colmatage du lit du cours d'eau en aval du passage si les traversées sont trop fréquentes Travail supplémentaire pour réaliser la traversée Nécessite de doubler le nombre d'abreuvoirs
Passerelle en bois ou mixte	Adapté à la plupart des cours d'eau (jusque 10m de large) Passage d'engin possible moyennant le calcul préalable de la capacité de charge Bonne intégration paysagère Pas de modifications du lit du cours d'eau	Coûts et ampleur des travaux proportionnels aux dimensions du cours d'eau et aux charges appliquées Passerelle en bois : durée de vie limitée Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
Tuyau en béton	Durée de vie très longue Capacité de charge élevée	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Mise en place correcte fastidieuse Destruction du lit du cours d'eau lors de l'installation Mal installé, cause souvent une entrave à la circulation de la faune aquatique Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
Tuyau en poly-éthylène	Durée de vie très longue Matériau 100% recyclé Installation plus aisée vu la légèreté du matériau	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Destruction du lit du cours d'eau lors de l'installation Mal installé, cause souvent une entrave à la circulation de la faune aquatique Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
Demi tuyau en poly-éthylène	Installation aisée Coûts réduits Pas de modifications du lit du cours d'eau	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Gabarit réduit de moitié nécessite un tube d'un diamètre égal au double de la largeur du cours d'eau Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau

Fonds européen agricole pour le développement rural :
"l'Europe investit dans les zones rurales."

INSTALLATION PAS À PAS d'un 1/2 TUBE en PEHD

Étape 1 : égaliser le lit du ruisseau sur une distance égale à la longueur du passage et sur une largeur égale à deux fois le diamètre du tuyau

Étape 2 : couper le tuyau à la longueur voulue au moyen d'une disqueuse ou d'une tronçonneuse, puis en deux dans le sens de la longueur, et le poser dans le lit du cours d'eau sur des pierres plates ou des dalles en béton

Étape 3 : recouvrir le tout d'une quantité suffisante de stabilisé à 150 kg de ciment par m³ et le compacter, en particulier au niveau des extrémités que l'on renforcera au besoin avec des pierres

Étape 4 : recouvrir le tout de terre et damer

Rappel !

L'installation de passages pour le bétail implantés au-dessus d'un cours d'eau nécessite l'autorisation du gestionnaire de cours d'eau et un permis d'urbanisme

Conseils

Les essences qui supportent bien les intempéries comme le douglas, le mélèze ou le chêne, sont conseillées. Les autres essences, notamment l'épicéa, peuvent convenir mais un traitement (sel, bio-carbonil) est alors nécessaire et leur longévité n'est prolongée que de quelques années. Une peinture antirouille sera appliquée sur les poutres métalliques.

Différents modèles de **passerelles en bois** existent: passerelles en bois ronds, bois sciés, ponts mixtes bois / poutres métalliques, etc.

La passerelle devra être suffisemment longue pour reposer sur les berges. L'emplacement idéal présente des berges droites, stables et sèches. On veillera à l' absence de tout obstacle dans le lit du cours d'eau (rochers, embâcles, chute, etc.). Des lattes de bois (espacées d'au moins 35cm) ou un revêtement antidérapant doivent être installés au niveau du tablier.

Tuyau en béton constituant un obstacle pour la faune

Si l'on opte pour le **tuyau en béton**, son diamètre devra être au minimum d'une fois et demi la largeur du ruisseau. Cette information peut être obtenue auprès du gestionnaire de cours d'eau.

On veillera à l'enfouir suffisamment dans le lit du cours d'eau en respectant la pente naturelle du terrain.

Hormis les risques que le tuyau se brise, le non respect de ces consignes entraine de nombreux problèmes : en pénétrant dans le tuyau l'eau est accélérée, le substrat naturel ne peut s'y déposer et une chute se forme à la sortie. Le tuyau constitue alors un obstacle à la circulation de la faune aquatique.

Renseignements :

Projet Riparia
www.cr-ourthe.be
Pierre Pirotte
Rue de la Laiterie, 5 - 6941 Tohogne
info@cr-ourthe.net
086/ 21 08 44

GAL Pays des Tiges et Chavées
et GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz
www.tiges-chavees.be / www.galvraicondroz.be
Samuel Vander Linden
Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois
gal.berges@gmail.com
0471/ 88 62 59

GAL Pays des Condruses
www.galcondruses.be
Marc Wauthelet
Rue de la Charmille, 16 - 4577 Strée
marc.wauthelet@galcondruses.be
085/ 27 46 12

Editeur responsable : Françoise Dawance
Chaussée de Marche 1 - 5363 Emptinne

Photos : E. Lorent, www.marcanterra-bois-plantes.com